

17 mars 2020

COVID-19

Mesures pour le ramassage des déchets

En raison des mesures gouvernementales exceptionnelles prises par le Président de la République, la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Caen la mer a dû être réorganisée pendant toute la période de confinement.

A partir de ce mercredi 18 mars 2020 :

- Les collectes de **déchets verts** et **encombrants** sont suspendues.
- Les 7 **déchèteries** communautaires sont fermées.
- Les **collectes spécifiques** (papier de bureau, encombrants sur appel pour les personnes à mobilité réduite et de plus de 75 ans) sont également suspendues.

Un service minimum de collecte des **ordures ménagères** et **emballages recyclables** est assuré. A noter que vos jours de collectes habituels restent inchangés, seule la fréquence est modifiée.

Les aménagements suivants sont mis en place pour toutes les communes :

- Un ramassage toutes les deux semaines pour les maisons individuelles et les petits immeubles.
- Un ramassage par semaine pour les grands collectifs denses.

Le centre-ville de Caen, il ne sera plus collectés du lundi au samedi mais :

- 2 fois par semaine pour les ordures ménagères (lundi et vendredi).
- Une fois par semaine pour les recyclables (le mercredi).

Voir tableau en annexe pour connaître le planning de ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables.

Caen la mer tient à souligner que l'adaptation des fréquences de collecte des déchets permet de garantir une continuité du service public tout en limitant les déplacements au strict nécessaire afin de contribuer à l'effort national pour endiguer la propagation du virus. Nous vous remercions pour votre compréhension et nous comptons sur votre coopération pour respecter ces consignes dans ce contexte exceptionnel.

Contact presse :

Direction des Relations Institutionnelles et Territoriales
Responsable communication - Daniela Terzi - 02 31 25 45 94 - 07 84 51 03 97
courriel : d.terzi@caenlamer.fr

Tous les dossiers sur le site : www.caenlamer.fr

